



Fermeture du collège Rabelais de Blois : inacceptable en l'état !

Le conseil départemental du Loir-et-Cher, le Rectorat et la ville de Blois ont annoncé la fermeture du collège Rabelais de Blois pour la rentrée 2025, en précisant qu'une concertation est engagée concernant une nouvelle sectorisation sur l'agglomération de Blois. « Concertation » qui semble cacher un passage en force.

Cette annonce suscite l'inquiétude des communautés éducatives de l'agglomération de Blois : élèves, parents, enseignants. En effet, l'idée serait de répartir tous les élèves de Rabelais dans les autres collèges de l'agglomération. Or certains collèges ont déjà des effectifs trop lourds ou sont loin du domicile des enfants scolarisés à Rabelais.

Certes, le collège Rabelais, REP+, a l'IPS (indice de position sociale) le plus bas de l'académie, mais faire disparaître un collège ne fera pas disparaître les difficultés de son public. Le SNALC voit mal comment l'affectation des élèves du secteur de Rabelais, qui cumulent parfois de nombreuses fragilités, dans des classes déjà surchargées d'autres collèges, et sans les moyens actuels d'un collège REP+, pourrait leur permettre de mieux réussir. Cela relève de la méthode Coué.

Le SNALC soutient le personnel du collège Rabelais qui demande le maintien de cet établissement jusqu'à la construction d'un nouveau collège qui permette une mixité des publics.

Le SNALC réclame que soit sauvegardé le réseau REP+ du collège Rabelais, avec les écoles Perrin, Marchais, Ferry, Rol-Tanguy et Mirabeau, qui disposent de moyens spécifiques, en particulier le dédoublement de classes.

Orléans, le 03 décembre 2023

Contacts : François TESSIER, Président académique du SNALC, 06 47 37 43 12, f.tessier@snalc.fr
Serge BERTRAND, Gwenola LE HOANEN, co-secrétaires départementaux du SNALC 41, snalc41@gmail.com